

Commission Départementale d'Aménagement Commercial - CDAC

Année 2014

CDAC – Réunion du vendredi 17 janvier 2014 – Décisions

– Modification substantielle de l'ensemble commercial dénommé « CHAMPEA SHOPPING », dont le projet avait été autorisé par la CDEC de la Marne lors de sa séance du 22 mai 2008, pour élargir la nature des activités autorisées à celle d'équipement de la personne dans 4 cellules totalisant 4 861 m² de surface de vente, à savoir la cellule 2a pour 700 m², la cellule 4 pour 1 100 m², la cellule 12 pour 800 m² et la cellule 14 pour 2 2 61 m² résultant de la fusion des lots 14a (300 m²), 14b (1 236 m²) et 14c (725 m²), situé 1, rue des Acacias – ZAC Nord à Thillois (51370).

Demandeur : « INTER IKEA CENTRE THILLOIS » SAS , représentée par M. Tomas Rask, président et M. Laurent Singarraud, directeur général, ayant son siège social 425 rue Henri Barbusse – 78370 Plaisir.

Qualité : propriétaire des constructions.

Implantation : commune de THILLOIS (Marne) – sur la parcelle cadastrée section ZE n° 82 pour 104 083 m², propriété de la société précitée.

Décision : Autorisation.

– Création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 4 567 m², composé d'un supermarché à dominante alimentaire à l'enseigne « INTERMARCHE SUPER » de 1 500 m² de surface de vente, d'une moyenne surface spécialisée dans l'équipement de la maison, sans enseigne, d'une surface de vente totale de 2 373 m² dont 1 500 m² de surface de vente intérieure et 873 m² de surface de vente extérieure, de trois boutiques du secteur 2, donc non alimentaires et sans enseigne de 231,3 m² chacune, pour une surface de vente totale de 694 m², au sein de la zone d'activités du Val des Bois, le long de la RD 20 à WARMERIVILLE (51).

Demandeur : SA « L'immobilière Européenne des Mousquetaires », ayant son siège social 24, rue Auguste Chabrières – 75015 Paris, représentée par M. Yves Audo, président du conseil d'administration et directeur général, lui-même représenté par M. Mamède Teixeira, représentant permanent de la SNC « Immo Mousquetaires Région Est ».

Qualité : futur propriétaire des constructions.

Implantation : commune de WARMERIVILLE (Marne), lieu-dit « La Fosse Pichet » sur les parcelles cadastrées section ZB n° 142, 153 et 158 d'une contenance réelle totale de 28 436 m², formant le lot n° 11 du lotissement autorisé par arrêté municipal du 10 novembre 2011 et inclus dans la 4ème tranche de la Zone d'Activités du Val des Bois, propriété de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, laquelle s'est engagée à vendre lesdits terrains au porteur du projet.

Décision : Autorisation.